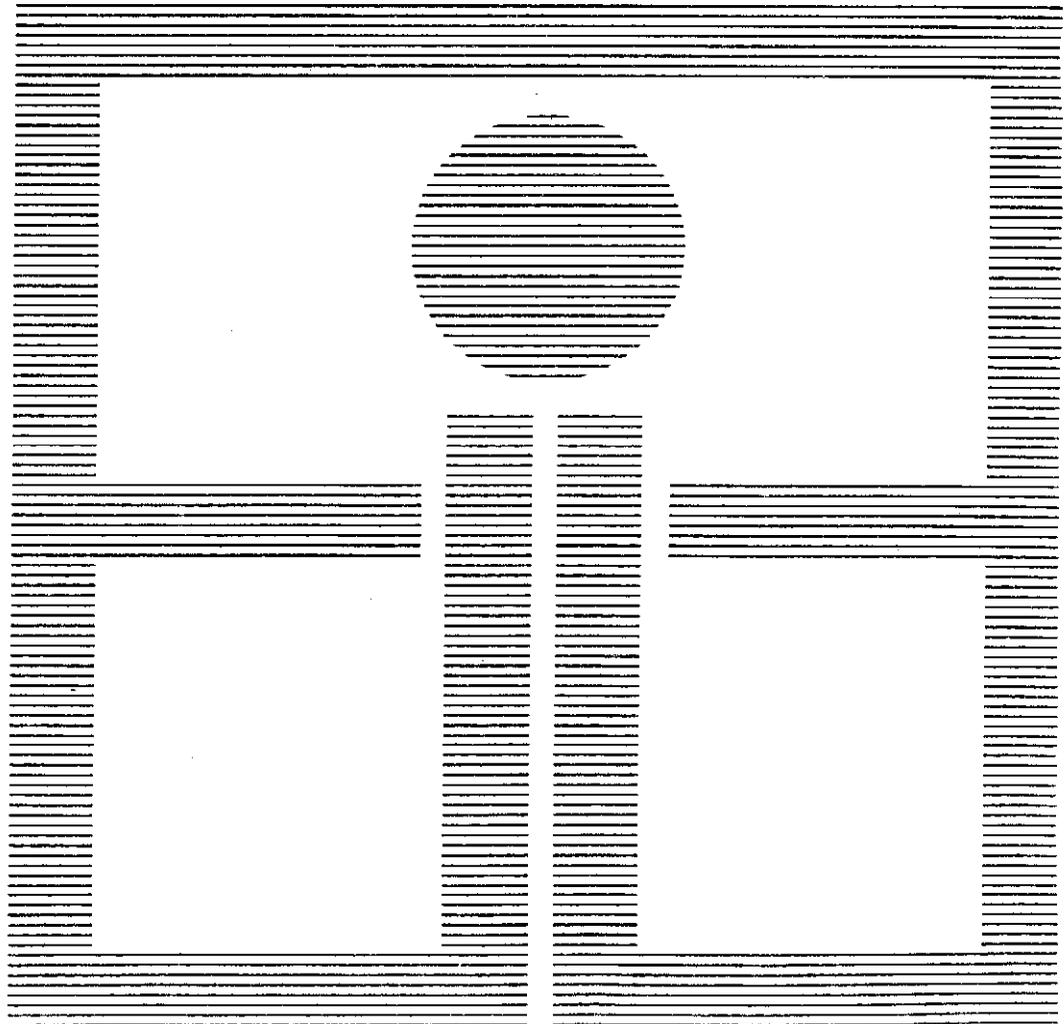




## Rapport d'enquête

# Agrandissement de la marina d'Oka







Montréal, 20 février 1990

M. Pierre Paradis  
Ministre de l'Environnement  
3900, rue Marly, 6e étage  
Québec (Québec)  
G1X 4E4

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport d'enquête sur le projet d'agrandissement de la marina d'Oka Inc.

L'enquête a été menée sous la présidence de M. Marcel Piché, commissaire permanent du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

La commission est d'avis qu'une audience publique devrait être tenue sur cette question de l'agrandissement de la marina d'Oka.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président,

Michel Dorais



☙ ☙ Gouvernement  
☙ ☙ du Québec

Le ministre de l'Environnement

Sainte-Foy, le 11 janvier 1990

Monsieur Victor C. Goldbloom  
Président  
BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT  
5199, rue Sherbrooke Est  
Bureau 3860  
Montréal (Québec)  
H1T 3X9

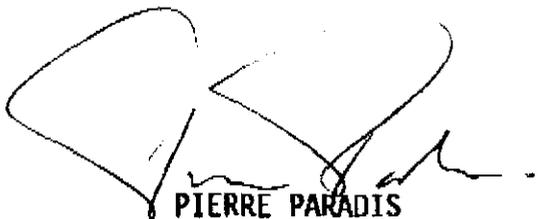
Monsieur le président,

La présente est pour vous informer de mon intention de tenir une enquête sur le projet d'agrandissement de la Marina d'Oka à Oka, comté de Deux-Montagnes, en vertu de l'article 6.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement à compter du 30 janvier 1990.

En conséquence, je demande au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de préparer le dossier pour l'enquête qui s'échelonnera sur un mois avec possibilité de prolongation et de mandater un commissaire à cet effet.

Je tiens à préciser qu'en aucune circonstance, ce mandat d'enquête n'enlèvera aux citoyens leur droit d'exiger la tenue d'audiences publiques advenant un échec.

Veillez agréer, Monsieur le président, l'expression de mes distingués sentiments.



PIERRE PARADIS

c.c. Monsieur Jean-Guy Bergeron,  
Député de Deux-Montagnes





Québec, le 11 janvier 1990

Monsieur Marcel Piché, commissaire  
Bureau d'audiences publiques  
sur l'environnement  
5199, rue Sherbrooke Est - Bureau 3860  
Montréal (Québec)  
H1T 3X9

Monsieur,

Le ministre de l'Environnement, monsieur Pierre Paradis, a confié au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement le mandat de tenir enquête sur le projet d'agrandissement de la marina d'Oka inc. et ce, à compter du 30 janvier 1990.

Je vous confie, par la présente, la responsabilité de cette enquête. Madame Josée Perras assumera les fonctions d'analyste.

Quant aux décisions administratives relatives au dossier, nous en conviendrons conjointement.

Je vous souhaite bon succès dans cette tâche particulièrement difficile et vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président,

Victor C. Goldbloom, O.C., m.d.

c.c. - Mme Josée Perras





Montréal, 20 février 1990

M. Michel Dorais, président  
Bureau d'audiences publiques  
sur l'environnement  
12, rue Ste-Anne, 1er étage  
Québec (Québec)  
G1R 3X2

Monsieur le Président,

Il m'est agréable de vous présenter le rapport d'enquête sur le projet d'agrandissement de la marina d'Oka Inc.

La commission n'a pas réussi à identifier un terrain d'entente possible entre les Autochtones de Kanésataké, qui sont requérants dans ce dossier, et le promoteur. Conséquemment, la commission recommande que le Ministre annonce la tenue d'une audience publique.

Je remercie Mme Josée Perras qui m'a assisté et je lui ai demandé de constituer un dossier complet sur cette enquête afin que les informations puissent être mises à la disposition de l'éventuelle commission d'audience publique.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Marcel Piché  
Président de la commission.



**RAPPORT D'ENQUÊTE**  
**SUR LE PROJET D'AGRANDISSEMENT**  
**DE LA MARINA D'OKA INC.**

Le 19 février 1990

Marcel Piché  
Commissaire du BAPE



RAPPORT D'ENQUÊTE SUR LE PROJET  
D'AGRANDISSEMENT DE LA MARINA D'OKA

1- INTRODUCTION

Le 11 janvier 1990, le ministre de l'Environnement, M. Pierre Paradis, mandatait le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, pour tenir enquête sur le projet d'agrandissement de la Marina d'Oka Inc.

Rappelons qu'au cours de la période d'information qui a eu lieu à l'été 1989, deux personnes ont demandé au Ministre d'être entendues en audience publique. Ces personnes sont M. Clarence Simon représentant les Autochtones de Kanésataké et Mme Ghislaine Lalonde Brassard, domiciliée à Oka.

Selon les instructions du Ministre, cette enquête devait débuter le 30 janvier 1990 et se terminer un mois plus tard avec possibilité de prolongation. L'ancien président du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement M. Victor C. Goldbloom, a confié à M. Marcel Piché, commissaire, la responsabilité de l'enquête et a désigné Mme Josée Perras pour agir à titre d'analyste.

2- DESCRIPTION DU DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE

La commission a d'abord rencontré chacun des deux requérants pour préciser leurs attentes et identifier les préalables à une négociation avec le promoteur. Par la suite, la commission a tenu une rencontre avec le promoteur pour lui communiquer les préalables. Ce dernier a alors pris position sur chacune des conditions énoncées par les requérants. La commission a rencontré une deuxième fois chacun de deux requérants et leur a transmis les réponses du promoteur. La commission a identifié une réelle possibilité d'en arriver à une entente négociée avec le promoteur et Mme Ghislaine Lalonde Brassard, requérante dans ce dossier de la marina.

Par contre, il n'a pas été possible, d'identifier un terrain d'entente entre les Mohawks de Kanésataké également requérants et le promoteur. Les deux partis n'ont pu s'entendre pour les motifs suivants :



- Les Mohawks de Kanésataké ne sont pas intéressés à s'engager dans une négociation sur un projet d'agrandissement d'une marina. Ils voudraient plutôt, participer à l'élaboration et à la mise en oeuvre d'un plan global de développement de la région qui comprendrait l'agrandissement de la marina d'Oka Inc.
- Le projet d'agrandissement de la marina d'Oka Inc. est situé, selon les Autochtones, sur le territoire qu'ils revendiquent. Ils demandent donc l'imposition d'un moratoire sur tout développement dans ce territoire jusqu'à ce que les négociations en cours avec les trois paliers de gouvernement (fédéral, provincial et municipal) arrivent à terme.
- Le promoteur désire procéder à la réalisation de son projet d'agrandissement dans les meilleurs délais et il a refusé de consentir à un moratoire dont l'échéance serait forcément lointaine et qui de plus, ne pouvait être fixée d'une façon précise. Il a en outre, énoncé que sur les deux questions d'élaboration d'un plan global de développement pour la région et d'un hypothétique règlement sur les revendications territoriales des Autochtones, il n'avait aucune prise. Il a proposé aux Autochtones de restreindre leurs demandes aux aspects environnementaux. Cette demande fut rejetée par ces derniers.

### 3- CONCLUSION

Compte tenu du fait que la commission n'a pu identifier un terrain d'entente ou une possibilité d'en arriver à une entente négociée entre le promoteur et les Autochtones qui sont requérants dans le présent dossier, elle conclut que le ministre doit annoncer la tenue d'audiences publiques sur le projet d'agrandissement de la marina d'Oka Inc.



Marcel Piché  
Commissaire du BAPE

Le 19 février 1990

